

Règlement Intérieur de la Ludothèque

« Ludo 'Plato »

Préambule :

La ludothèque est un lieu convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, l'espace d'un moment de jouer entre enfants, entre ados, entre adultes, entre amis... de faire des rencontres ludiques, de découvrir des jeux originaux, des jeux traditionnels, d'expérimenter...

Notre ludothèque n'est pas une garderie

Rappelons que la ludothèque est avant tout un espace de liberté autour du jeu, le but étant de prendre plaisir à jouer. "Les règles du jeu" ci-dessous (sous forme de règlement) n'ont pas pour but de sanctionner, mais de permettre à tous un usage respectueux du lieu.

La ludothèque est ouverte à toute personne, du bébé à l'adulte adhérent au Centre Social Duchère Plateau.

Article 1 : Adhésion

La ludothèque est soumise à l'adhésion au Centre Social (familiale ou individuelle) et à une participation :

7 € individuelle et 10 € familiale valable la saison soit du 1^{er} septembre de l'année N au 31 aout de l'année N+1.

Il faut remplir un formulaire d'inscription. L'inscription ne peut être réalisée que par une personne majeure.

Le passe « **LudoPlato** » vous sera remis. Vous devrez la présenter à chacune de vos venues à la ludothèque.

Une première venue est considérée comme une découverte et donc offerte.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées doit nous être signalé.

Article 2 : horaires d'ouvertures

Périodes scolaires :

Mardi : 9h- 11h : assistante maternelle + les parents avec des enfants de moins de 3 ans

Mercredi : 14h à 17h30 : ouvert à tous

Jedi : 15h à 17h : ouverture pour les seniors

Vendredi : 14h à 17h30 : ouverture à tous

et 18h à 21h : ouverture + de 12 ans

Samedi matin : 9h à 12h : ouverture à tous

Vacances scolaires :

Mardi : 9h à 11h : assistante maternelle + les parents avec des enfants de moins de 3 ans
14h à 17h30 : ouvert à tous
Mercredi : 14h à 17h30 : ouvert à tous
Vendredi : 9h à 10h30 : accueil des crèches
et de 10h30 à à 12h : ouvert à tous
Samedi : 9h à 12h : ouvert à tous

Animations exceptionnelles :
Animations extérieures en septembre à octobre et d'avril à juillet
Evénement ??

Article 3 : Accueil du public

La ludothèque est un lieu ouvert et libre.

Au cours des accueils de publics, chaque adhérent peut venir et repartir quand il le désire. La ludothécaire ne peut pas être tenue responsable en cas de dommages physiques, matériels ou psychologiques intervenues sur les horaires de la ludothèque quand la personne a décidé de part elle-même de quitter l'espace.

Pour cette raison, les enfants de moins de 6 ans doivent être **accompagnés obligatoirement** d'un adulte.

Au-delà de 6 ans, les enfants peuvent venir sur place non accompagnés mais ils restent sous la responsabilité des parents. Dans ce cas ils doivent signer une autorisation d'accès seul à ludothèque pour leur enfant.

Le personnel de la ludothèque n'est pas responsable des allées et venues des enfants. Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de joueurs peuvent être limité. En cas de forte affluence l'équipe de la ludothèque organisera un roulement de passage afin de satisfaire le plus grand nombre.

La ludothécaire est disponible pour tous les adhérents en général et ne peut donc l'être pour un seul en particulier.

C'est pourquoi notamment dans le cadre d'accueil de jeunes enfants, la participation active de l'adulte est nécessaire durant le temps de jeu

Article 4 : Les règles du jeu dans la ludothèque

"PROFITER DU PLAISIR DE JOUER, C'EST AUSSI RESPECTER QUELQUES REGLES"

Pour des raisons d'hygiène tous les utilisateurs sont invités à enlever leurs chaussures et à les ranger dans les casiers (des sur-chaussures seront mises à disposition des adultes)

Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes.

La ludothèque est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. Tous les comportements physiques et/ou verbaux considérés comme violent sont à proscrire dans l'espace ludothèque. Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés (jeu d'imitation/jeu de société/construction/mise en scène). Il est interdit de déplacer jeux/jouets d'un de ces espaces à un autre.

La participation de chacun au rangement est indispensable ! Les adultes doivent aider les enfants à ranger les jeux et veiller à ce que toutes les pièces soient présentes ; si ce n'est pas le cas, merci de nous le signaler.

Remettre le jeu/jouet là où on l'a trouvé.

Article 5 : Divers

Les poussettes, les trottinettes et les rollers ne sont pas autorisés dans la ludothèque. Un espace est prévu à cet effet.

Il est interdit de manger (exception fait pour les enfants en bas-âge de moins de 6 mois) ou de boire dans les locaux de la ludothèque.

Les animaux sont interdits au sein de la ludothèque comme partout au Centre Social.

Il est souhaitable que les appels téléphoniques sur portable restent exceptionnels.

Il est important de ne pas venir ou de ne pas emmener votre enfant à la ludothèque lors de maladie contagieuse.

Article 6 : Droit à l'image

Dans le cadre des activités de la ludothèque, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo.

Ces photos pourront être utilisées dans le cadre des différentes publications de l'association ou pour diffusion sur le site internet de la ludothèque ou par la presse locale.

Les adhérents n'autorisant pas l'association à diffuser des photos où ils figurent, eux-mêmes ou leurs enfants, doivent le signaler lors de la signature de ce règlement.

Article 7 : Responsabilité

L'association se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui.

Des fautes graves et répétées peuvent entraîner l'exclusion du lieu et le non renouvellement de l'inscription

Article 8 : Application du règlement

Toute personne entrant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. L'équipe de la ludothèque se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement.

L'équipe de la ludothèque est chargée de l'application du présent règlement. Toute modification sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur dont un exemplaire m'est remis et je m'engage à le respecter :

Fait à **Lyon**, le

Le Président de l'Association
de Gestion et d'Animation
du Centre Social

Le Directeur
du Centre Social

La Responsable de la Ludothèque
« Ludo'Plato »

Stéphane CASAS

Rachid TALAL

Nadine CHEVROLAT